

Image not found or type unknown



## Recours contre juge des tutelles

Par **rafale**, le **28/03/2018** à **10:34**

Bonjour, étant donné que le juge des tutelles a 3 mois pour répondre à une requête, vers qui se tourner lorsque la réponse ne vient jamais ? Je sais qu'ils sont débordés mais cela devient une excuse systématique pour ne jamais répondre. C'est exaspérant d'être considérée comme une quantité négligeable. Merci mille fois pour votre réponse qui m'aiderait vraiment.